

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/393 du 12-12-2024

Applicable à partir de 1/01/2025

3910 /2259

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Hospitalisation à domicile; 01-01-2025.

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Conformément à la décision prise lors de la réunion de la Commission de convention des hôpitaux – Organismes assureurs du 11 décembre 2024, les tarifs des prestations effectuées dans le cadre de l'hospitalisation à domicile sont indexés linéairement de 3,34% au 1^{er} janvier 2025.

Hospitalisation à domicile**Date d'application : 1^{er} janvier 2025**

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven j. Thuishospitalisatie V1-01-01-2025 circ OA.xlsx](#)

j. Hospitalisation à domicile
prestations applicables à partir du 01-01-2025

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
795211		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : forfait pour l'hôpital	215,69	215,69	215,69		
107170		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : honoraires forfaitaires pour le médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	94,81	94,81	94,81		
107192		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les (cabinets des) médecins généralistes détenteurs du DMG à facturer en tiers-payant	47,29	47,29	47,29		
418574		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les praticiens de l'art infirmier à domicile à facturer en tiers-payant	35,55	35,55	35,55		
795255		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : antibiothérapie	8,59	8,59	8,59		
795270		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – monothérapie	35,55	35,55	35,55		
795292		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – plurithérapie	53,33	53,33	53,33		
596750		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile antibiothérapie à facturer en tiers-payant	8,38	8,38	8,38		
596772		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile traitement oncologique à facturer en tiers-payant	71,53	71,53	71,53		
107214		Honoraires forfaitaires pour appel à l'expertise du (cabinet du) médecin généraliste détenteur du DMG par un médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	47,29	47,29	47,29		
795351		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier depuis l'hôpital, à facturer par l'hôpital en tiers-payant	16,27	16,27	16,27		
418596		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier à domicile depuis le domicile à facturer en tiers-payant	16,27	16,27	16,27		
418611		Honoraires forfaitaires pour le praticien de l'art infirmier lors de l'administration dans le milieu de vie du patient de médicaments anticancéreux par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique à facturer en tiers-payant	8,27	8,27	8,27		
795373		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile pour antibiothérapie à facturer en tiers-payant	11,85	11,85	11,85		
795395		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile : pour oncologie à facturer en tiers-payant	19,26	19,26	19,26		